



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

2024-700-55-IC

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition du
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et
Technologiques (CODERST)**

Le préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre et notamment son article 23 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment son article 19 fixant la composition du CODERST ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2020 fixant la composition du CODERST ;

Vu le courrier de renouvellement des membres du CODERST de la Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, n° DT/VH/2021, du 18 mars 2021.

SUR proposition de Madame la Directrice départementale des territoires ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Les dispositions suivantes du « II – Membres désignés » de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2020 :

« 3) En qualité de représentants désignés en fonction de leur activité dans les domaines de compétences du conseil

3c) au titre de la fédération départementale des associations agréées de pêche

Titulaire:

M. Dominique THIEBAUX, Président de la fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 14 rue Clément Ader, 51470 Saint-Memmie.

Suppléant :

Mme Marie DENIS, Responsable technique à la fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 14 rue Clément Ader, 51470 Saint-Memmie. »

sont remplacées par :

« 3) En qualité de représentants désignés en fonction de leur activité dans les domaines de compétences du conseil

3c) au titre de la fédération départementale des associations agréées de pêche

Titulaire:

M. Dominique THIEBAUX, Président de la fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 14 rue Clément Ader, 51470 Saint-Memmie.

Suppléant :

M. Maxime IBANEZ, chargé de mission techniques à la fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 14 rue Clément Ader, 51470 Saint-Memmie. »

ARTICLE 2 :

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 3:

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Marne et Madame la Directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chaque membre du CODERST et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Châlons en Champagne, le **30 MARS 2021**

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général



Denis GAUDIN